



DELIBERATION n° 2015 – 24

Budget rectificatif n° 3

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 11 décembre 2015 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré,

1. Approuve dans les conditions énoncées ci-dessous :

**23 voix pour,
0 voix contre,
3 abstentions,**

- Le projet de budget rectificatif n° 3-2015, équilibré en recettes et en dépenses à la somme de 6 911 243€ au compte de résultat, soit :

- 4 748 725€ sur l'enveloppe de personnel ;
- 1 787 292€ sur l'enveloppe de fonctionnement ;
- 375 226€ sur l'enveloppe d'intervention ;
- un résultat prévisionnel constatant une perte pour un montant de 335 058€, suite à la diminution de la SCSP à hauteur de 500 000€ notifiée au PNV en novembre 2015.

- Le montant total des investissements engagés sur l'année 2015, arrêté à 866 751€, induisant un prélèvement apparent sur fonds de roulement de 614 798€ et un prélèvement réel sur fonds de roulement de 374 798€.

2. Confirme avoir été dûment informé que le directeur du Parc national de la Vanoise, sur le fondement de la délibération "GBCP" n° 2014-27 du précédent conseil d'administration, a mis en œuvre la fongibilité asymétrique à hauteur de 180 000€ vers l'enveloppe d'investissement au titre du présent BR3-2015, après avis favorable du contrôleur budgétaire régional.

Adopté à Chambéry, le 11 décembre 2015

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET